

**DANS CE
NUMÉRO :**

Edito 1

Vie syndicale 2
3

Vie syndicale 4
5

Quoi de neuf 6
dans l'EN? 7

Dossier : 8

les filles et les
sciences 9

Vie syndicale
10 /11

Pages 12

À

Culturelles 15

Contacts 16

Adhésions

Edito

OPTIMISTES MALGRE TOUT...

En cette fin d'année, l'inquiétude tend à remplacer la solidarité vécue avec les salariés pendant la lutte contre le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

La guerre en Ukraine, les massacres, les bombardements en Israël et en Palestine, provoquent la sidération suivie d'un sentiment d'impuissance aggravé par l'isolement et l'accumulation de commentaires alarmistes sur des nouvelles pas toujours vérifiées.

Mais le rassemblement festif et convivial de la CFDT, le 21 juin autour de Laurent Berger et Marylise Léona fait naître le slogan « fier d'être à la CFDT ». Fier d'être dans un collectif qui peut transformer l'inquiétude en espoir.

Ce n'est pas parce que la solidarité et l'enthousiasme vécus dans les manifestations ne se voient plus aujourd'hui, qu'ils n'existent pas.

NB : En plus des rubriques habituelles, ce bulletin pose la question de l'orientation des filles vers les études scientifiques.

Suzy Salvadori

Bernadette RAVAILLE (81), Jean-Pierre BRESSON (31), Daniel VILLA-VEGA (82), Suzy SALAVDORI, Bernadette MARTY, Michèle FERLET, Mireille TORREGROSA, Claude ALLIOT (31/09) animent la coordination des SSR Sgen-CFDT de Midi-Pyrénées.

DU CHANGEMENT A LA TETE DE LA CFDT

Le 21 juin 2023, Laurent Berger a passé le relais à Marylise Léon à la tête de la CFDT

Le 21 juin dernier, j'ai eu la joie de représenter, avec Francis Duhale, l'UTR 31-09 au « 21 juin de la CFDT », au zénith, porte de la Villette à Paris.

Nous étions près de 2700 militants, réunis pour dire au revoir à Laurent Berger et fêter le passage de relais à Marylise Léon. Cette journée fut empreinte d'émotions, les militants présents ne furent pas avares d'acclamations pour remercier leur leader pour « les années Laurent ».

La matinée fut consacrée à un bilan sur le mouvement Retraite avec les éclairages de Pierre Rosanvallon, professeur au Collège de France, Dominique Méda, professeure de sociologie à Paris Dauphine, spécialiste des questions liées au travail, Gilles Finchelstein, secrétaire général de la Fondation Jean Jaurès et Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

Pierre Rosanvallon : « un mouvement social historique »

Pour Pierre Rosanvallon, un mouvement social de cette ampleur doit être le point de départ pour préparer l'avenir du syndicalisme. Cet ancien compagnon de la CFDT tire 3 réflexions de ce mouvement. D'abord la présence de nombreux manifestants dans les petites et moyennes villes et dans les secteurs de « la 2^e ligne ». Le développement syndical devra se faire auprès de ces travailleurs souvent qualifiés d'invisibles et qui sont pourtant indispensables au fonctionnement de la société (le soin, le commerce, la propreté, le transport, la logistique). Ensuite, derrière la

revendication syndicale sur l'âge de départ à la retraite, ce mouvement a réuni des travailleurs qui se sentaient pris pour une variable statistique par des responsables qui ne voyaient pas les vies derrière les chiffres. Qu'est ce qu'une carrière hachée ? un travail pénible ? une entrée précoce dans le travail ? Enfin pour Pierre Rosanvallon, ce mouvement a interrogé sur la démocratie. Au-delà de la légalité (élection majoritaire), il y a aussi la légitimité et notamment la légitimité sociale qui a été dédaignée.



Gilles Finchelstein : « une réforme injuste »

Pour Gilles Finchelstein, ce mouvement des retraites a marqué, par sa durée, un refus de la résignation, et un refus de la violence. Le mouvement a également mis au centre des débats la question du travail, au-delà de l'emploi : insatisfaction sur les conditions de travail, pénibilité. Enfin, il y a eu une demande profonde de justice. Cette réforme a été perçue comme injuste car elle ne fait pas payer les entreprises et les riches.

Dominique Méda : « Remettre la question du travail au centre des débats »

Pour Dominique Méda, cette mobilisation a remis la question du travail au centre des débats. Elle considère que la crise du travail n'est pas due au fait que les gens ne veulent plus travailler comme le pensent certains mais que les salariés se sentent mal dans leur travail. Dominique Méda pense que c'est un des grands chantiers à venir. Il faut redonner de la place au dialogue social dans l'entreprise. Pourquoi, même si cela peut sembler utopique aujourd'hui, ne pas donner aux salariés les mêmes droits qu'aux actionnaires quant au choix des dirigeants, des orientations de l'entreprise... ? Cela redonnerait du sens au travail et les salariés se sentiraient écoutés. Par ailleurs, ce mouvement sur la réforme des retraites a redonné de la place aux syndicats et le rôle de l'intersyndicale a été fortement apprécié. Les salariés veulent que cela continue. Il faut travailler sur ce qui nous rassemble. Pour améliorer le sort des salariés, il faut augmenter le nombre de syndiqués. Dominique Méda a fait remarquer que dans les pays où le nombre de salariés syndiqués est élevé, le bien-être au travail est meilleur.

L'intervention de Marilyse Léon

Lors de la pause méridienne, Marylise Léon a été réélue à l'unanimité par le bureau national. Elle sera la deuxième femme à diriger l'organisation après Nicole Notat (1992-2002). Durant cette pause, Sophia Aram, humoriste à France Inter, est intervenue pour un moment d'humour où elle a rendu hommage à Laurent Berger. Très applaudie, elle a pris rendez-vous pour fêter le pot de départ de Marylise Léon ...dans 10 ans....au stade de France.

« Ensemble renforçons-nous »

L'après-midi a été consacrée au développement. Comment conserver les nombreux salariés qui ont adhéré pendant cet épisode du

mouvement des retraites ? Comment développer notre syndicat ? Ces questions ont été abordées à travers des témoignages de militants qui ont présenté avec enthousiasme leurs réalisations, leurs succès, leurs projets.

Pour finir, et avec une grande émotion, Laurent Berger a conclu la journée par ces mots à Marylise Léon : « je pars avec une grande sérénité quant à l'avenir de la CFDT avec toi ». Marylise, quant à elle a salué son prédécesseur qui a eu « le courage de la nuance face aux radicalités. »

C'est donc dans la sérénité que s'est déroulé ce passage de relais. Pour moi, ce fut un moment fort et joyeux plein d'émotion et une fierté d'appartenir à une organisation cohérente, en phase avec le monde du travail et prête pour affronter les défis qui l'attendent.

Bernadette Marty



LE CONSEIL UFR SGEN CFDT SE POSITIONNE SUR LA FIN DE VIE

Le Conseil de l'Union Fédérale des Retraités s'est tenu à Paris les 14 et 15 novembre.

Le tour des régions met en lumière des organisations et des activités quasiment identiques dans les sections syndicales de retraité-es (SSR). Des débats sont organisés autour de thèmes sociétaux : « Chat GPT et l'intelligence artificielle » par exemple. A Paris, des contacts téléphoniques réguliers avec les nouveaux et futurs retraités pour faire connaître le syndicalisme à la retraite. Les adhérents et adhérentes retraité-es sont engagé-es dans les Unions Départementales et partagent les actions des salariés.

Congrès à venir :

- ♦ Mai 2024, congrès du Sgen CFDT à Lorient
- ♦ Mars 2025, congrès statutaire extraordinaire en Occitanie.
- ♦ 2026 Congrès confédéral de la CFDT
- ♦ 2027 Congrès de l'UCR Union confédérale des retraités.

Maité Druelle a présenté les formations syndicales proposées par l'UCR. Citons la formation destinée aux proches aidant et aux membres des CVS (Conseil de Vie Sociale) ainsi que les formations d'aide pour l'utilisation du numérique.

Débat sur la fin de vie

Le Conseil a reçu Albert RITZENTHALER, président du groupe CFDT, au nombre de 14 représentants, au Conseil Economique Social et Environnemental. Il a présenté l'avis du

CESE sur la fin de vie, qui s'est inspiré des travaux préalables de la Convention Citoyenne.

En 2022 le rapport du Conseil National d'Éthique préconisait la garantie des soins palliatifs et la possibilité de l'aide à mourir, à partir de la loi Léonetti (2016) en faveur de la sédation profonde et continue jusqu'au décès, aboutissement de l'absence d'alimentation et de soins.

La Convention Citoyenne (185 personnes) s'est exprimée à 77% en faveur d'une ouverture à l'aide médicale à mourir. 22% ont voté le droit au suicide assisté sans le soumettre à la clause de maladie incurable (en état de souffrances inapaisables physiques et morales).

Le CESE a transmis son avis en mai 2023. Ses préconisations s'inscrivent dans un projet de société solidaire, humaniste et émancipatrice et tiennent compte d'un bilan critique de la loi CLAEYS-LEONETTI, mal appliquée :

- Le droit à l'accompagnement de la fin de vie, ouvert jusqu'à l'aide à mourir.
- La garantie d'une information sur les directives anticipées.
- La sensibilisation à la culture d'une mort accompagnée.
- La formation renforcée des soignants.
- Le développement des soins à domicile.

- Le choix d'un recours au suicide assisté.
- Mais la possibilité pour un professionnel de santé de refuser cette assistance.

Le projet d'avis a été présenté devant la Commission Exécutive CFDT, qui s'est traduit par un amendement au Congrès de Rennes sur le soutien des directives de fin de vie et des avancées nécessaires de l'aide à mourir. La Fédération Santé Sociaux pointe que l'aide à mourir n'existe pas à l'heure actuelle, elle souhaite un progrès de la loi. Il est important d'y associer tout le collectif soignant.

Le débat « Suicide assisté ou euthanasie » est essentiel : certains médecins acceptent le principe de l'euthanasie, mais si la personne n'est plus en état de se référer à ses directives anticipées qui doivent être réitérées. La clause de conscience n'est pas spécifique mais générale, c'est-à-dire le droit du médecin à refuser. En cas de litige c'est le juge qui tranche.

On doit tenir compte de possibles dérives (exemples : le cas des mineurs, du grand âge...) que toute liberté peut amener, ce qui nécessite une décision collégiale et un cadre législatif important.

Suzy Salavadori

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION TERRITORIALE DES RETRAITES CFDT HAUTE-GARONNE / ARIEGE

L'Assemblée Générale de l'UTRⁱ 31-09 s'est tenue le 5 octobre dernier. La SSR SGEN Midi-Pyrénées était représentée par trois militants de Haute-Garonne.

Le rapport d'activité a fait la part belle à la mobilisation contre la réforme des retraites dans laquelle les retraités ont été particulièrement actifs. L'année a aussi été marquée par le congrès de Valence de l'UCR dont la préparation a donné lieu à vifs débats sur lesquels nous aurons certainement l'occasion de revenir.

L'UTR compte 570 adhérents, en hausse d'une vingtaine cette année.

L'AG a entendu également les comptes rendus d'activité des différentes commissions (Culture-Loisirs, Sociale et Aidants, Formation, Développement) ainsi que ceux des SSR présentes.

La journée s'est achevée par une conférence passionnante sur l'eau, ses cycles et les enjeux de sa consommation.

Jean-Pierre Bresson

ⁱUTR : Union Territoriale des Retraités : La Section Syndicale des Retraités (SSR) SGEN regroupe les anciens du SGEN académique de Midi-Pyrénées. L'interprofessionnel des retraités de la CFDT est, quant à lui, organisé sur le même principe que pour les actifs (Union Confédérale des Retraités, nationale), URR (Régionale, pour nous la Région Occitanie, académies de Toulouse et Montpellier), UTR (souvent départementales) et éventuellement ULR (Unions locales) comme dans le Comminges au sein de l'UTR 31-09.

Quoi de neuf dans l'Education Nationale ?

LA MIXITE SOCIALE RECOULE AUSSI DANS L'EDUCATION NATIONALE

Le « vivre ensemble », expression un tantinet galvaudée est de moins en moins réelle dans l'école de la République. Une forme de ségrégation scolaire entre le public et le privé et au sein même du public s'installe en France. Pourtant, l'école aurait tout intérêt à conserver et à développer une mixité sociale et scolaire sachant que les élèves de milieux populaires se montrent plus ambitieux au contact d'élèves venant de milieux favorisés.

Des inégalités dans l'enseignement public

Depuis cette année, le Ministère de l'Education Nationale publie l'indice IPS (Indice de Position Sociale des écoles, collèges et lycées). Cet indice statistique décrit le milieu social moyen des élèves d'un établissement (en France l'indice moyen est de 102,7). L'étude de ces données confirme, sans surprise, que la carte scolaire dépend de la géographie immobilière. Par exemple, pour les collèges toulousains, le collège de centre ville Michelet a un IPS (134) bien supérieur au collège Georges Sand (72), classé en éducation prioritaire, et situé dans un quartier très populaire.

L'enseignement privé de plus en plus sélectif

L'exemple de deux collèges privés sous contrat de l'agglomération toulousaine confirme le recrutement d'élèves de milieux très favorisés : collège Le Ferradou à Blagnac (IPS 142) et collège Le Caousou de Toulouse (IPS 143). Dans un rapport publié en juin 2023, la Cour des Comptes regrette que la mixité sociale ait fortement reculé dans le privé depuis une vingtaine d'années. Financé en grande partie par l'état, des pistes existent pour contraindre le privé sous contrat à diminuer la ségrégation scolaire. Davantage de transparence dans les recrutements des élèves, conditionner une partie du financement de l'état pour le privé afin de respecter la mixité sociale seraient des options intéressantes. Mais tous ces scénarios demandent un grand volontarisme politique qui n'est pas d'actualité.

Claude Alliot

Proportions d'élèves inscrits dans l'enseignement privé sous contrat selon leur origine sociale, en %

(sources : Cour des comptes, DEEP)

	2000	2011	2016	2021
Élèves issus de catégories sociales favorisées ou très favorisées	41,5 %	48,4 %	51,4 %	55,4 %
Autres	33,7 %	31,7 %	30,1 %	28,8 %
Élèves issus de catégories sociales défavorisées	24,8 %	19,9 %	18,5 %	15,8 %

Professeurs stagiaires : une entrée dans le métier parfois difficile

Les professeurs stagiaires sont dans le même type de situation que les apprentis : simultanément en formation et au travail.

En tant que formatrice et responsable d'un parcours de master métiers de l'enseignement et de la formation (MEEF) jusqu'à cette rentrée scolaire, je témoigne ici de difficultés liées à cette situation. Il y a les impondérables, comme un tuteur en arrêt maladie, qui peuvent rendre le démarrage difficile.



Il y a aussi les comportements maltraitants. Un exemple d'il y a quelques années : j'ai eu à soutenir une professeure stagiaire dont le chef d'établissement avait exigé 12 h de service au lieu de la fourchette 8h-10h réglementaire. La direction de l'ESPE¹ nous a aidé à construire en coordination avec le rectorat un protocole pour que cela ne se renouvelle pas, protocole qu'il a fallu utiliser plusieurs fois depuis. Avoir des heures de service supplémentaires surcharge l'étudiant qui peut se retrouver en difficulté dans sa formation. D'autres maltraitances sont plus difficiles à contrer - en particulier la sape de l'autorité devant les élèves. Depuis la dissolution des IUFM, tous les ans j'ai été confrontée au moins une fois à ce type de problème.

Cela fait partie du travail de formateur que d'être attentif aux maltraitances éventuelles - qui sont rares heureusement. Quand on ne réussit pas à améliorer la situation, cela conduit souvent à des démissions ou au renouvellement de stage. L'appui syndical se révèle très utile dans ces situations !

Marie-Hélène Lécureux



LES FILLES ET LES SCIENCES

L'orientation des filles en sciences

Dans une tribune du 17 octobre 2023 concernant la réforme du lycée général, tribune parue dans le journal *La Recherche*, le collectif « maths et sciences »¹ indique : « En 2019, avant la réforme, les filles constituent 47,5% des effectifs en sciences. Ce taux avait crû en moyenne de 0,3 point par an depuis 25 ans. Et depuis ? La chute massive des effectifs en sciences est doublée d'une fracture entre les garçons, dont les effectifs chutent de 20%, et les filles, dont les effectifs chutent de 28%. Pour les élèves scientifiques qui suivent au moins 6 heures de mathématiques, la fracture est plus grave encore : -37% pour les garçons et -61% pour les filles ! Celles-ci ne représentent plus que 36,5% des effectifs, soit une proportion équivalente à celle du début des années 60. »

Le même texte souligne aussi les effets de la réforme à travers les marqueurs sociaux : il vaut mieux être un garçon issu des classes favorisées qu'être une fille des classes défavorisées pour étudier les maths au lycée...

Comment expliquer ce choix des filles alors que la loi les autorise à étudier les sciences et les mathématiques ?

Très tôt, en tant que parents et grands-parents, nous nous apercevons que certains magasins de jouets marquent fortement le genre. Les jeux de construction, les armes, et les déguisements des supers héros sont dans la zone garçon, les poupées dans la zone fille, ainsi que les kits infirmières, les peluches, les palettes de maquillage, etc. Ce qui relève de l'action, de la force chez les garçons, et chez les filles le soin, le care, et les outils de séduction pour bientôt. La veille sur ce sujet commence à porter des fruits.

La famille, l'école ne suffisent pas à lutter contre ces stéréotypes de genre. Mais certains points sont aggravants.

Concernant le lycée, une explication est que plus l'orientation est choisie tôt dans la scolarité, plus les stéréotypes pèsent dans le choix des élèves. D'après le site de l'association « femmes et mathématiques »², « dans l'enseignement professionnel, on trouve 15 % de filles dans les spéciali-

tés de la production et 65 % dans les spécialités des services. » Cela relève de l'impact de la décision d'orientation fait trop tôt.

À l'université, toujours d'après « femmes et mathématiques », on trouve plus de 70 % de femmes en lettres et en langues, moins de 30 % en sciences fondamentales et en Staps. Elles sont 64 % en médecine et 28% dans les formations d'ingénieur-es. »

Dans la scolarité, comme dans le milieu du travail, les garçons peuvent s'entendre dire qu'ils réussissent grâce à leurs capacités, et les filles grâce à leur quantité de travail. Ce qui sous-entend que les filles ont moins de capacités.

Nous avons eu le témoignage suivant : un couple de mathématiciens formés à l'École Normale Supérieure de Lyon se marie. De nombreux invités sont des élèves de leur promotion. Tous les hommes sont alors dans la recherche. Certains ont bénéficié d'un financement prolongé pour leur thèse en mathématiques. Toutes les femmes sont dans l'enseignement, elles ont toutes obtenu leur thèse dans le temps minimal. L'une d'elle a du changer de patron de thèse au bout d'un an « vous n'êtes pas assez bonne en maths » lui a dit le premier patron. Des études ont montré que même les choix du sujet de thèse peuvent être genrés : des sujets adaptables à l'industrie, faciles à valoriser dans un laboratoire pour les hommes, des sujets plus marginaux, difficiles à valoriser pour les femmes.

Notre société avait réussi à faire des progrès entre les années 60 et jusqu'à récemment. Nous avons parlé de la veille sur les stéréotypes dans le monde du jouet, il est important que cette veille s'applique dans l'éducation et la formation des enfants. Une fois qu'on a pris conscience de la situation, il faut reconquérir ce qui a été détruit et militer pour l'égalité des chances.

Il est important d'encourager les petites filles et de valoriser leurs compétences, et il est important aussi d'apprendre aux petits garçons à prendre soin des autres.

Marie-Hélène Lecureux et Mireille Torregrosa

Les filles et les maths

Le congrès de l'APMEP (association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public de la maternelle à l'université) était organisé cette année à Rennes au début des vacances de Toussaint.

Une des conférences proposées, intitulée les filles sont l'avenir des maths, fut animée par Clémence Péronnet qui a déjà publié en septembre 2021 : « la bosse des maths n'existe pas : rétablir l'égalité des chances dans les matières scientifiques ». Elle prépare un nouvel ouvrage intitulé « MATHEUSES : les filles sont l'avenir des maths » qui sortira en février 2024.

Après avoir présenté le contexte avec quelques statistiques :

Inégalités de genre :

54 % de lycéennes en France et 40 % de filles en Maths en Terminale (2021)

20 % de filles en classes prépa scientifiques

18 % de filles dans les grandes écoles scientifiques (Polytechnique, ENS, Centrale, les Mines ...)

Inégalités de classe :

30 % de lycéennes d'origine défavorisée, 17 % en maths en Terminale, moins de 10 % dans les grandes écoles scientifiques

Inégalités raciales : aux Etats Unis les personnes noires comptent pour :

17 % des lycéennes, 11 % des élèves qui étudient les maths, 5 % des étudiantes en licence de maths

elle indique que la situation est multifactorielle et axe son propos sur la confiance en soi, « l'auto censure » des filles et les propos sexistes dont elles sont victimes :

18 % des lycéennes ont reçu une insulte sexiste (Climat scolaire DEEP 2018, 30000 lycéennes)

10 % des lycéennes ont été victimes d'un comportement déplacé à caractère sexuel (vs 2% des garçons)

10 % des étudiantes en école d'ingénieur ont été agressées sexuellement (enquête nationale 2020 Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes 9624 étudiant.es)

23 % des étudiantes de Polytechnique et Centrale Supélec ont été agressées sexuellement (enquête interne Polytechnique 2022, 2100 étudiant.es, Centrale Supélec 2021, 659 étudiant.es)

49 % des chercheuses sont confrontées à du harcèlement sexuel (enquête IPSOS et Fondation l'Oréal, 4000 chercheuses)

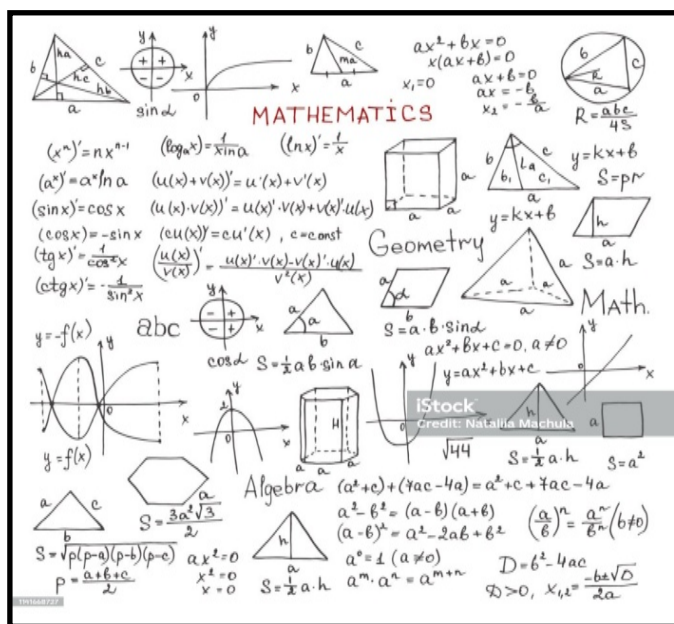
60 % des femmes dans la tech sont confrontées à du harcèlement sexuel (2016, Elephant in the Valley 210 professionnelles)

Conclusions énoncées par Clémence Péronnet :

Les filles en mathématiques ne s'auto-censurent pas, elles sont censurées.

Elles ne sont pas victimes de stéréotypes, mais de violences sexistes récurrentes.

Elles ne manquent pas de confiance en elles, elles en sont privées par la négation constante de leurs capacités.



Pour aller plus loin, bibliographie :

Les filles et les garçons face aux sciences 2018

De l'autocensure professionnelle ou quand les femmes sont prétendues responsables des inégalités qu'elles subissent 2020

De la banalisation des violences de genre en école d'ingénieur.es 2019

Le baccalauréat par spécialités, vecteur de nouvelles inégalités d'accès aux études scientifiques 2022

Une créativité spécifique des femmes en mathématiques ? Questions à une question 1994

Les freins à l'accès des filles aux filières informatique et numérique 2022.

Bernadette Ravaille

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SGEN-CFDT ACADEMIE DE TOULOUSE

Le 21 septembre, un représentant la SSR SGEN était invité au Conseil Académique du SGEN Midi-Pyrénées. A l'ordre du jour étaient prévus des points organisationnels et un tour d'horizon de l'actualité revendicative dans l'Académie résumé ici :

Sur la situation de rentrée :

- Il est noté un manque de personnel au Rectorat dans des services vitaux (DPE, Paye, etc.) suite à la démission de contractuels ayant trouvé des emplois ailleurs (en particulier à l'Université) avec de meilleures conditions de travail. Cette situation entraîne des retards de traitement importants pour des dossiers urgents dans des services débordés.
 - Dans le 1^{er} degré, les postes RASED ont été maintenus mais restent souvent vacants en raison de la difficulté à remplacer les personnels qui souhaiteraient s'y engager. En Tarn-et-Garonne, on note l'emploi de 43 contractuels dans le 1^{er} degré.
 - Dans le second degré, il y a effectivement moins de postes vacants à la rentrée cette année, mais au prix d'une affectation précoce des TZR, de l'emploi de beaucoup de contractuels et de postes partagés, renvoyant les problèmes à plus long terme (manque de moyens de remplacement en cours d'année).
 - Le manque d'attractivité du métier est noté avec une baisse des inscriptions en master MEEF tant 1^{er} que 2nd degrés liée aux conditions de travail et au manque d'attractivité du statut de fonctionnaire dans les générations concernées.
- **Le PACTE** était présenté par le Ministère comme la nouveauté de la rentrée et avait bénéficié d'assouplissements notables dans sa mise en œuvre en raison des réactions négatives lors de sa présentation initiale. Malgré cela, les « briques » de remplacement de courte durée ont été globalement boycottées et des collègues déjà investis dans des actions relevant du PACTE ont parfois refusé de les faire dans ce cadre en raison de son formalisme contractuel ; des personnels de direction ont montré une certaine réticence à leur mise en œuvre et à leur promotion.
 - Dans le 1^{er} degré, concernant la **loi Rilhac**, ont été notées entre autres des difficultés d'organisation des élections des représentants des parents d'élèves, en particulier dans les petites écoles où une seule liste est présente, et où les instructions floues ont donné lieu à des interprétations diverses selon les départements.
 - **Réforme de la voie professionnelle** avec un objectif adéquationniste destiné à améliorer l'insertion des élèves : la formation doit être au plus près de l'économie locale, mais avec des conséquences lourdes sur le contenu et la carte des formations (p. ex. disparition des Mentions Complémentaires au profit de « Certificats de Spécialisation » et rénovation des diplômes en 3 ans) et des difficultés de mise en œuvre pédagogique de formations à statuts mixtes (scolaires/apprentis). A également été évoquée une nouvelle fusion prévue des GRETA.

Jean-Pierre Bresson

DU CHANGEMENT DANS LA PROTECTION SOCIALE

Où en est la mise en œuvre du nouveau régime de Protection Complémentaire en Santé dans la fonction publique ?

Le Projet de Loi de Finances 2024 a été adopté avec le 49.3 et un amendement du gouvernement y a été intégré, sans discussion avant le 49.3.

L'exposé sommaire des motifs de l'amendement est ainsi écrit :



Le projet d'amendement modifie la date d'entrée en vigueur du nouveau régime de protection complémentaire en santé et sécurise le cadre applicable aux agents affectés à l'étranger

Compte tenu de la nécessité de décliner le régime dans les différents départements ministériels et établissements de l'État, des délais de procédure de marché public et des

adaptations à réaliser dans les systèmes d'information en ressources humaines et de paye, il est apparu indispensable de sécuriser le déploiement du nouveau régime de protection complémentaire en santé en le reportant au 1^{er} janvier 2025 pour ceux des ministères qui devaient le mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2024. Ce report nécessite par ailleurs d'autoriser une prolongation des conventions de référencement déjà renouvelées jusqu'à la date du 31 décembre 2024 afin d'éviter toute rupture de couverture. Dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau régime, les agents continueront de percevoir, comme c'est le cas depuis le 1^{er} janvier 2022, le financement forfaitaire de 15 € par mois au titre du remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire en santé.

Par ailleurs, le présent amendement sécurise le régime juridique applicable à la couverture des agents de l'État et militaires affectés à l'étranger. En effet, le régime, tel qu'il est prévu à l'article L. 827-3 du code général de la fonction publique et L. 4123-3 du code de la défense, ne peut être directement appliqué à ces agents parce que le régime des contrats solidaires et responsables ne trouve pas à s'appliquer dans ces territoires. Pour leur assurer une couverture efficace et sécuriser la participation financière des employeurs publics, il est donc nécessaire de permettre aux employeurs de financer à hauteur de 50 % du coût de la cotisation des contrats de protection sociale complémentaire en santé qui ne répondent pas stricto sensu aux cahiers des charges des contrats solidaires et responsables tels que défini par le code de la sécurité sociale.

Et les retraités auront jusqu'au 1^{er} janvier 2026 pour choisir d'adhérer ou non au nouveau régime qui sera proposé.

Bernadette Ravaille

LES PAGES CULTURELLES

FAIRE DES SCIENCES AVEC SES PETITS ENFANTS EN S'AMUSANT

Découvrir un écosystème, fabriquer une voiture à air, réaliser un montage électrique, découvrir le système solaire... ce sont quelques sujets parmi une grande quantité de thèmes scientifiques proposés par « La main à la pâte » pour petits et grands. Si les fiches de travail s'adressent à des enseignants, elles sont facilement adaptables et s'inscrivent dans une démarche expérimentale.

Créée en 2011 par l'Académie des sciences, les Écoles normales supérieures de Paris et de Lyon, la Fondation La main à la pâte est un laboratoire d'idées et de pratiques innovantes cherchant à améliorer la qualité de l'enseignement des sciences à l'école et au collège, dans la dynamique initiée par le prix Nobel Georges Charpak en 1995.

Claude Alliot

Contact :

communication@fondation-lamap.org

www.fondation-lamap.org

Balades et découvertes régionales

Dans le Gers, près d'Eauze, la cité d'Elusa, site gallo-romain, 3 sites en fait:

la Domus de Cieutat

le Trésor d'Eauze (monnaies, objets et bijoux) au musée archéologique

La Villa de Séviac où vous découvrirez avec stupéfaction 652 m² de mosaïques antiques magnifiques.

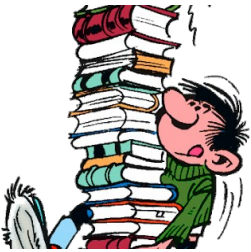
Cerise sur le gâteau, un excellent restaurant à proximité où ont été tournées des scènes du film : « le bonheur est dans le pré » tout cela dans une petite ville pleine de charme .

Mais **dans le Lot aussi**, on peut découvrir des merveilles , en l'occurrence, le site de la ville d'Albas, près de Cahors, ainsi que le domaine du peintre post-impressionniste Henri Martin, qui sous l'impulsion du maire de la commune, Mr Alaux, du nouveau propriétaire et de nombreux bénévoles, a été restauré en partie et a rouvert en 2022.

Seul se visite l'extérieur, mais ... c'est gratuit !

Ajoutons-y la ville de Cahors, son musée , détenteur de nombreuses toiles du peintre et bien sûr les vins de la région .Voilà de quoi passer une excellent journée !

Michèle Ferlet



LECTURES

« Du mépris à la colère. Essai sur la France au travail »

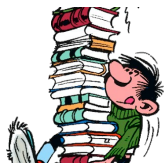
par Laurent Berger aux éditions du Seuil

Dans cet ouvrage, le dernier écrit en tant que secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger aborde la question du travail, la nécessité de prendre au sérieux les failles révélées par le conflit récent sur la réforme des retraités. Cet ouvrage s'appuie sur l'expérience et la connaissance approfondies du monde du travail de Laurent Berger confortées par des enquêtes réalisées par la CFDT auprès des salariés depuis de nombreuses années.

La nécessité est grande aujourd'hui de réfléchir aux difficultés du monde du travail : précarisation, pénibilité, intensification, burn-out, faiblesse des salaires, chômage des jeunes et des seniors.... Ces questions ont été méprisées lors du conflit sur les retraites. Laurent Berger veut qu'elles soient prises en compte par un dialogue social, seul moyen d'éviter la colère qui mène au populisme.

Bernadette Marty

Les pages culturelles



Lectures

un roman qui allie fiction et évènements réels.

Dessous la dure écorce de Louise Pommerit aux Editions de l'Aube

Un être cher qui lutte contre un cancer, un compagnon qui lutte contre la construction d'une autoroute dévastatrice, un petit garçon à protéger, des hommes qui deviennent gilets jaunes pour défendre leur territoire et leur travail, tel est le quotidien d'une jeune femme dans la région d'Auvergne face à des politiques entêtées.

Un roman dans lequel on entre doucement et qui m'a ouvert les yeux sur un certain nombre d'évènements.

Michèle Ferlet

L'innovation, mais pour quoi faire ?

Franck Aggeri - Edition du Seuil

Ce livre s'articule autour de trois parties : la formation - récente-, d'une culture de l'innovation, la période du doute sur le bien-fondé de nombre d'innovations, comment innover autrement ?

Le fait d'innover, en particulier pour résoudre des problèmes rencontrés sur le plan économique, écologique ou social, est devenu en quelques années une véritable religion des penseurs de l'organisation économique et sociétale du monde. Passant par le réseau des structures R&D (Recherche et développement) des entreprises, bon nombre des innovations passées ont souvent contribué à aggraver les crises écologiques, géopolitiques, sociales et financières que nous connaissons aujourd'hui. L'auteur s'emploie à décortiquer ces mécanismes de cette vision enchantée de la modernité.

Extrait : «Comment sortir de ce cercle vicieux où des innovations incontrôlées engendrent des effets indésirables qui suscitent à leur tour le besoin d'innovations censées en corriger les effets ? Comment redonner un sens et une direction à l'innovation qui participe à la construction d'un monde enfin soutenable ? » Il faut abandonner le biais qui suppose que toute innovation est bénéfique. Il faut responsabiliser les auteurs sur les conséquences à long terme de l'innovation proposée et poser le principe d'innovations sobres fondées sur une transformation des modes de vie et de consommation comme de production. Notre planète a des limites et les générations futures doivent avoir un avenir soutenable mais organisé maintenant.

Daniel Villa-Véga

FRANCK AGGERI

**L'INNOVATION
MAIS POUR
QUOI FAIRE ?**

**ESSAI SUR UN MYTHE ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET MANAGÉRIAL**

SEUIL

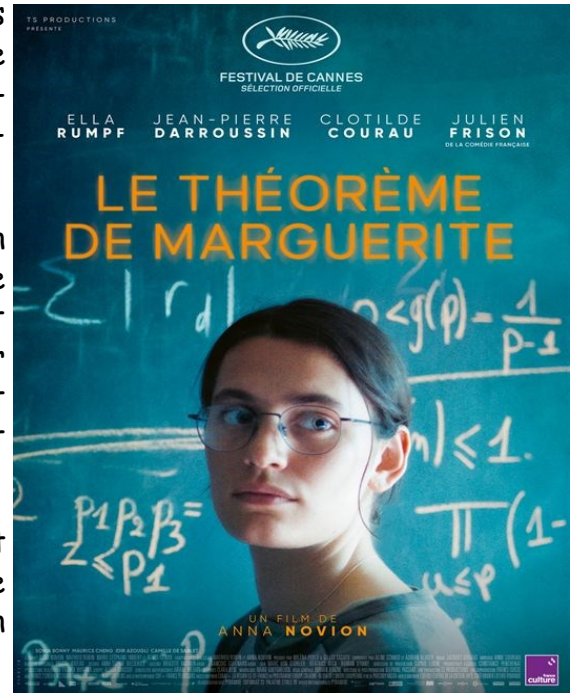


LE THEOREME DE MARGUERITE

Présenté hors compétition en séances spéciales dans la sélection officielle du festival de Cannes 2023, le nouveau film d'Anna Novion, « le Théorème de Marguerite » plonge le spectateur dans une enquête intime au cœur de la recherche mathématique.

Synopsis : l'avenir de Marguerite, brillante élève en mathématiques à l'ENS, semble tout tracé. Seule fille de sa promo, elle termine une thèse qu'elle doit exposer devant un parterre de chercheurs. Le jour J, une erreur bouscule toutes ses certitudes et l'édifice s'effondre. Marguerite décide de tout quitter pour tout recommencer.

Marguerite, la mathématicienne en chaussons, est interprétée par Ella Rumpf, entourée de Jean Pierre Daroussin, Sonia Bonny, Clothilde Coureau et Julien Frison.



"Je me suis rendue compte qu'il y avait un vrai parallèle à faire entre les mathématiques et la création artistique. Ce qui relie les mathématiques et la réalisation, c'est le risque et la passion qui font que nous sommes parfois prêts à travailler des années sans savoir si notre travail va trouver une issue. C'est un film très personnel qui évoque mon rapport à la création", confie la cinéaste.

Bernadette Ravaille

SECOND TOUR de Albert Dupontel.

Déjanté certes comme tout film de Dupontel, mais outre le bon moment à passer, soulève les dessous de la politique en campagne électorale!

Michèle Ferlet



Section Syndicale des Retraités (SSR) Sgen-CFDT

UTR CFDT 31 09 ,3, chemin du pigeonier de la Cépière ,31000 Toulouse

UTR CFDT 12 , 23 avenue de la Gineste 12000 RODEZ

UTR CFDT 32 40 rue Rouget de L'isle, 32000 AUCH

UTR CFDT 46 bourse du travail, place Claude Rousseau 46000 CAHORS

UTR CFDT 65 5 boulevard du Martinet 65000 Tarbes

UTR CFDT 81 maison des associations, 1 place du 1er mai 81100 CASTRES

UTR CFDT 82 , 23 Grand'rue Sapiac BP 837 82000 Montauban

Téléphone SSR : 06 21 07 00 59
Messagerie SSR SGEN CFDT:
retraites.sgen.cfdt@gmail.com

Disponible (s) un peu, beaucoup ou pas du tout , les adhérent-es retraité-es ont toujours leur place dans la vie de la CFDT.

A la retraite, l'adhésion n'est pas automatique, c'est une réelle décision .

Vous êtes adhérent-e du Sgen-CFDT,

Vous venez de prendre votre retraite

Vous êtes en retraite depuis plusieurs années .

Pourquoi poursuivre votre adhésion à la CFDT dans le cadre de la Section Syndicale des Retraités ?

- * Etre solidaire de notre syndicat professionnel

(15 % versé à la Fédération)

- * Soutenir les revendications et agir pour améliorer nos conditions de vie avec tous les autres retraités.

- * Etre informée-e grâce à la presse syndicale qui donne une analyse de l'actualité et de la société correspondant à nos valeurs.

Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le coût réel de la cotisation.

Pension mensuelle en €	Cotisation mensuelle en €			Cotisation annuelle en €			Cotisation mensuelle après déduction
	Cotis de base 0,50%	Supplément Sgen 0,16%	Cotisation SSR Sgen 0,66%	Cotisation payée	Réduction ou remboursement d'impôt 66% de la cotisation	Cotisation réelle	Cotisation de base + SSR Sgen-CFDT
1000€	5	1,6	6,6	79,2	52,27	26,92	2,24€
1500€	7,5	2,4	9,9	118,8	78,40	40,39	3,36€
2000€	10	3,2	13,2	158,4	104,54	53,85	4,48€
2500€	12,5	4	16,5	198	130,68	67,32	5,61€
3000€	15	4,8	19,8	237,6	156,8	80,78	6,73€
3500€	17,5	5,6	23,1	277,2	182,95	94,24	7,85€
4000€	20	6,4	26,4	316,8	209	107,71	8,97€

Vous pouvez choisir le paiement de la cotisation par prélèvement tous les 3 mois . A votre demande , le trésorier de l'UTR interrompra le prélèvement si vous le souhaitez. **Le paiement par chèque est à l'ordre de l'UTR CFDT de votre département. .**

Claude Alliot, Anne –Marie Assalit, Michèle Ferlet, Bernadette Marty, Bernadette Ravaille, Suzy Salvadori, Mireille Torregrosa, Daniel Villa Vega